



WALLISER JUDO UND JU-JITSU VERBAND

ASSOCIATION JUDO ET JU - JITSU VALAIS

Demande de subvention pour les clubs membres de l'ajjv

Un club membre de l'association valaisanne de judo et ju-jitsu peut demander une subvention pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies.

- 1) La cotisation annuelle de 800.- a été réglée, au plus tard, le 31 janvier de l'année en cours. (Exemple pour l'année 2024, au 31.01.2024)
- 2) Que le présent document soit dûment rempli et retourné avant le 1er décembre de l'année en question au président de l'AJJV. (Exemple pour l'année 2024, au 1.12.2024)

Activités et état du club de l'année

A) État du club :

- Nombre de membres:
- Nombre de membres moins de 20ans:
- Nombre de membres plus de 20ans:
- Nombre de licenciés à la fédération suisse de judo et ju-jitsu:.....

B) Activités

Merci de nous renseigner du nombre de participants de votre club lors de ces différentes manifestations.

Championnat valaisan individuel:

Championnat valaisan par équipe:

Championnat romand écoliers A:

Championnat suisse individuel:

Championnat suisse par équipe:

Compétitions nationales en spécifiant le lieu:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Compétitions internationales en spécifiant le lieu:

Compétitions de kata en spécifiant le lieu:

Stage national spécifiant le lieu:

Stage international en spécifiant le lieu:

Cours technique en spécifiant la date:

Cours kata en spécifiant la date:

Date

Lieu

Signature du président(e)